



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

### RAPPORT SUR LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Publication du 9 mai 2022



*La Baigneuse à la draperie d'Armand Lacroix (FNAC 7022) n'a pas pu être localisée par le Cnap lors de son récolement le 21 février 2006 à la mairie de Cannes. Une plainte a été déposée le 20 octobre 2010.*

## Table des matières

<u>Préambule.....</u>	<u>3</u>
<u>1 – Les opérations de récolement des dépôts.....</u>	<u>5</u>
<u>1.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts.....</u>	<u>5</u>
<u>1.2 Les résultats des récolements.....</u>	<u>7</u>
<u>1.3 L'obligation d'envoi de l'état annuel des dépositaires.....</u>	<u>8</u>
<u>1.4 La régularisation des « sous-dépôts ».....</u>	<u>9</u>
<u>2 – Le post-récolement des dépôts.....</u>	<u>10</u>
<u>2.1 Les suites réservées aux biens recherchés.....</u>	<u>10</u>
<u>2.2 Œuvres disparues ex-post.....</u>	<u>10</u>
<u>2.3 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement.....</u>	<u>10</u>
<u>2.4 Plaintes.....</u>	<u>11</u>
<u>2.5 Classements.....</u>	<u>12</u>
<u>Annexe 1 : textes de références.....</u>	<u>14</u>
<u>Annexe 2 : lexique.....</u>	<u>14</u>
<u>Annexe 3 : liste des œuvres retrouvées après récolement.....</u>	<u>15</u>
<u>Annexe 4 : liste des œuvres ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte.....</u>	<u>17</u>
<u>Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites.....</u>	<u>21</u>

## Préambule

La commission de récolement des dépôts<sup>1</sup> d'œuvres d'art (CRDOA), présidée par une magistrate, présidente de chambre honoraire à la Cour des comptes, est chargée de définir la méthodologie du récolement général des dépôts des biens culturels de l'État et d'en piloter les opérations. L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes « *exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission* ».

Les rapports de la CRDOA sont des documents qui récapitulent, pour une institution ou pour un territoire (département ou pays), l'ensemble des opérations de récolement et post-récolement afférentes. Les chiffres présentés sont issus des rapports de récolement des déposants. Ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts), ultérieurs au récolement, qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission.

Dans le cas d'un département, ces rapports s'adressent d'abord aux directions régionales des affaires culturelles et aux préfets dont la mobilisation facilite la bonne organisation des opérations de récolement. Ils visent aussi à servir d'instruments de travail pour les déposants et les dépositaires concernés puisqu'ils présentent un état actualisé des récolements de dépôts dans le département concerné, en soulignant ce qu'il reste à réaliser (biens non récolés, plaintes à déposer, etc.). Enfin, mis en ligne sur la page CRDOA du site du ministère de la culture, ils sont à la disposition du public.

Dans le département des Alpes-Maritimes, les déposants concernés sont :

Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public du ministère chargé de la culture. Héritier de la Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques créée en 1914, ses trois grandes missions sont la conservation des monuments historiques et de leurs collections, la diffusion de leur connaissance et leur présentation au public le plus large, le développement de leur fréquentation et leur utilisation. Un service d'inventaire et de récolement des œuvres d'art, créé en 2005, comprend six agents.

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), établissement public du ministère chargé de la culture. Il assure la gestion du patrimoine contemporain national, veille à sa présentation publique, et encourage et soutient la création dans ses différentes formes d'expression (peinture, performance, sculpture, photographie, installations, vidéo, multimédia, arts graphiques, métiers d'art, design, design graphique). Il comprend une mission de récolement de huit agents.

La Manufacture nationale de Sèvres constitue, avec le musée national de la céramique à Sèvres et le musée national Adrien Dubouché à Limoges, l'établissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges, placé sous la tutelle du ministère chargé de la culture. La Manufacture a pour mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles, transmises de génération en génération, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'établissement consacre la moitié de sa production à la création contemporaine dans le but de préserver les enjeux de la tradition et de la modernité. Un service du récolement et du mouvement des œuvres comprend six agents.

---

<sup>1</sup> Sur les notions de dépôts, déposant, dépositaire, récolement, post-récolement... : cf. Lexique en annexe 2.

Le Mobilier national, établissement public du ministère de la culture. Héritier du Garde-Meuble de la Couronne, le Mobilier national a pour mission de contribuer à l'aménagement de l'hôtel et des résidences affectés au président de la République et au Premier ministre, des ambassades de France, des hôtels ministériels, des hôtels des présidents des assemblées ainsi que des cabinets de travail des chefs des grands corps de l'État. Les demandes d'ameublement hors ces membres de droit sont examinées par la commission de contrôle du Mobilier national. Neuf inspecteurs et une chargée d'études sont affectés au récolement.

Les musées nationaux du ministère des armées, placés sous la tutelle de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA). Leur mission est d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales, ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel dans leurs domaines respectifs. Le département des Alpes-Maritimes bénéficie de dépôts du musée de l'armée et du musée national de la marine.

Les musées nationaux du ministère de la culture, placés sous la tutelle du service des musées de France (SMF). Ce service veille à la gestion des collections des musées (acquisitions, restaurations, mouvement des œuvres, inventaire, diffusion numérique) et il est en charge de la muséographie (bâtiments et équipements), de l'économie des professions et de la recherche. Il coordonne notamment les opérations de récolement des collections des musées. Le département des Alpes-Maritimes bénéficie de dépôts du musée du Louvre, du musée d'Orsay et musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing, du musée de la céramique à Sèvres, du musée des arts asiatiques Guimet, du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, du musée des châteaux de Versailles et de Trianon, du musée d'archéologie nationale – château de Saint-Germain-en-Laye, du musée de la Renaissance – château d'Ecouen, du musée Picasso à Paris, du musée du quai Branly – Jacques Chirac, du musée national d'art moderne - Centre national d'art et de culture Georges Pompidou et du musée des arts décoratifs.

## 1 – Les opérations de récolement des dépôts

Le récolement est conduit par les institutions déposantes. Leurs rapports de mission sont ensuite transmis aux dépositaires, avec copie au secrétariat de la commission. Ces rapports présentent le bilan des récolements (œuvres récolées, localisées, recherchées) et les suites envisagées pour les œuvres recherchées (classement, plainte, titre de perception).

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que les collections des musées de France sont récolées tous les dix ans. Le Mobilier national est tenu d'effectuer un récolement chez chacun des dépositaires de ses biens tous les dix ans, avec indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt (article D. 113-21 du code du patrimoine). Le Cnap est également tenu de récoler ses dépôts tous les dix ans (articles D. 113-10 et D. 113-2) ainsi que la Manufacture nationale de Sèvres<sup>2</sup>.

Le récolement ne se limite pas à un simple pointage de la présence physique du bien, mais consiste à réaliser une campagne photographique complète du bien, avec indication de sa localisation, de son état, de son marquage, de la conformité de l'inscription à l'inventaire. Les déposants adressent au dépositaire et à la CRDOA les rapports de récolement qui sont exploités ci-après.

### 1.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts

2 292 œuvres d'art déposées dans le département des Alpes-Maritimes ont été récolées au jour de la publication de ce rapport. Il reste à récoler 39 biens.

Déposant	Biens déposés	Biens récolés	Biens restant à récoler	Taux de récolement
Centre des monuments nationaux	12	12	0	100,00 %
Centre national des arts plastiques	914	914	0	100,00 %
Manufacture Sèvres	108	108	0	100,00 %
Mobilier national	46	26	20	56,52 %
Musées armées (DPMA)	15	14	1	93,33 %
Musées culture (SMF)	1236	1218	18	98,54 %
<b>TOTAL</b>	<b>2331</b>	<b>2292</b>	<b>39</b>	<b>98,33 %</b>

Source : rapports de récolement des déposants

Le détail des récolements figure en annexe 5.

Le taux de récolement pour le département des Alpes-Maritimes (98,33 %) est supérieur à la moyenne des 77 départements déjà étudiés par la CRDOA (71,77 %)<sup>3</sup>.

Ce taux signifie que 98,33 % des dépôts consentis dans le département des Alpes-Maritimes ont été récolés au moins une fois. Pour autant, les fréquences de récolement ne sont généralement pas satisfaisantes au regard des obligations légales et réglementaires qui

<sup>2</sup> Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités de mises en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges.

<sup>3</sup> Rapports consultables sur le site de la CRDOA : <https://bit.ly/3xGHnpl>

s'imposent aux déposants : en effet, sur les 94 récolements recensés pour ce département, 72 sont désormais hors délais et auraient dû être effectués à nouveau.

Face aux contraintes humaines et budgétaires que rencontrent les déposants, plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre pour améliorer le rythme de récolement. La première consiste à mutualiser les missions entre déposants. Une caractéristique frappante de la situation dans les Alpes-Maritimes, à l'instar de ce qui est généralement observé dans les autres départements, est l'absence de coordination des missions de récolement : les musées nationaux ne récolent pas pour le compte d'autres musées nationaux ; les autres institutions déposantes ne partagent pas davantage leurs missions. Le respect d'un rythme décennal des opérations de récolement supposerait qu'une coordination des missions de récolement des dépôts soit mise en place pour optimiser les déplacements et favoriser l'efficacité du dispositif en général.

**Afin de structurer cette démarche de coordination, la CRDOA met désormais à disposition des déposants un espace collaboratif disponible dans l'extranet du ministère de la culture. Ils peuvent y indiquer tous les projets de missions à venir et inviter ainsi les déposants qui le souhaitent à communiquer au déposant récoleur leurs listes de biens à récoler.**

Une autre solution consiste à mobiliser les conservateurs et conservateurs-délégués des antiquités et objets d'art (CAOA – CDAOA), ce qui a déjà pu être réalisé dans plusieurs départements.

Enfin, les institutions déposantes ont la possibilité d'organiser un récolement à distance, effectué par le dépositaire. Bien entendu, ce type d'opération n'est pas aussi satisfaisant qu'un récolement sur place pour beaucoup de déposants ; pour autant, un récolement à distance sera toujours plus satisfaisant que pas de récolement du tout. Le Cnap, depuis 2021, organise ainsi le récolement à distance de tous ses dépôts qui n'avaient jamais encore été récolés en région (hors Paris).

## 1.2 Les résultats des récolements

Le tableau ci-dessous présente la situation des dépôts à la date des derniers récolements.

Déposants	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés	Taux de disparition
Centre des monuments nationaux	12	12	0	0,00 %
Centre national des arts plastiques	914	854	60	6,56 %
Manufacture de Sèvres	108	43	65	60,19 %
Mobilier national	26	24	2	7,69 %
Musées armées (DPMA)	14	14	0	0,00 %
Musées culture (SMF)	1218	1163	55	4,11 %
<b>TOTAL</b>	<b>2292</b>	<b>2110</b>	<b>182</b>	<b>6,33 %</b>

Source : rapports de récolement des déposants

Le détail des récolements figure en annexe 5.

Compte tenu des biens dont la disparition a été constatée après le récolement (cf § 2.2) et compte tenu des biens retrouvés depuis le récolement (cf § 2.3), les biens non localisés représentent 6,33 % des dépôts récolés dans le département, soit un résultat très inférieur à la moyenne des 77 départements<sup>4</sup> déjà étudiés par la CRDOA (16,58 %).

**Deux tableaux impressionnistes, déposés par le musée d'Orsay au musée des beaux-arts de Nice, ont été l'objet de toutes les convoitises : à eux deux, ils ont été dérobés pas moins de cinq fois entre 1978 et 2007 ! Précisons qu'il s'agissait d'un Sisley et d'un Monet...**

Ces « MNR » (Musées Nationaux Récupération), c'est-à-dire des œuvres récupérées en Allemagne après la Seconde Guerre mondiale et en attente de restitution à leurs légitimes propriétaires, attribués au musée du Louvre puis à celui d'Orsay, avaient été déposés dans les années 1950 à Nice, d'abord au musée Masséna puis au musée des beaux-arts Jules Chéret. Les deux tableaux n'étaient pas des moindres puisqu'il s'agissait de *Falaise près de Dieppe* de Claude Monet, de 1897 (MNR 223) et d'*Une promenade. Allée des peupliers aux environs de Moret-sur-Loing* d'Alfred Sisley de 1890 (MNR 643). Ce dernier tableau avait été dérobé une première fois en 1978, alors qu'il avait été prêté à une exposition à Marseille, et retrouvé quelques jours plus tard dans les égouts de la cité phocéenne.

En 1998, nouveau vol, dans les murs mêmes du musée et cette fois des deux tableaux, en vérité invendables sur le marché de l'art en raison de leur valeur inestimable. La mise en scène rocambolesque a été orchestrée par le conservateur de l'époque, qui souhaite aider un délinquant occasionnel avec lequel il entretient depuis 15 ans « une amitié passionnée » et traverse une mauvaise passe. L'affaire est rondement menée puisque les tableaux sont retrouvés une semaine plus tard dans un bateau en réparation dans le port de Saint-Laurent-du-Var. Le conservateur est condamné à 5 ans de prison, dont 18 mois ferme.

Près de dix ans plus tard, en 2007, les deux toiles font encore une fois l'objet d'un braquage par cinq hommes armés, qui décrochent des cimaises du musée de Nice les deux tableaux, ainsi que deux toiles de Bruegel dit de Velours, mais qui eux appartiennent à la ville de Nice. Ils auraient volé ces tableaux, se défendront-ils plus tard, à l'instigation d'un agent du FBI, qui lançait des offres d'achat pour tenter de retrouver des œuvres volées au musée de Boston en mars 1990 et rencontré via un compère varois installé à Miami. Alerté par le FBI, l'OCBC a pu interpellé les malfrats alors qu'ils tentaient de revendre leur butin en juin 2008.

En 2011, les braqueurs ont été condamnés à des peines de deux à neuf ans de prison pour vol avec arme en bande organisée et association de malfaiteurs. Quant aux tableaux, plus question de les laisser à Nice : ils font l'objet dès 2008 d'une fin de dépôt. Le Sisley repart directement au musée d'Orsay. Quant au Monet, il a été déposé au musée des beaux-arts d'Agen entre 2015 et 2021 avant d'être installé dans les collections

4 Rappports consultables sur le site de la CRDOA : <https://bit.ly/3xGHnpl>

permanentes du musée d'Orsay.



*Allée de peupliers aux environs de Moret-sur-Loing* d'Alfred Sisley, peinture © RMN-Grand Palais (Musée d'Orsay) / Hervé Lewandowski

### 1.3 L'obligation d'envoi de l'état annuel des dépositaires

Pour faciliter les opérations de récolement, et le cas échéant pour signaler des disparitions entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de fournir chaque année à chaque déposant concerné un état des dépôts dont ils bénéficient<sup>6</sup>, comportant l'indication de leur emplacement et de leur état de conservation. **Or cette obligation n'est pas toujours respectée. Le respect de cette obligation est pourtant essentiel pour permettre le rapprochement des données des dépositaires avec celles des déposants, afin de faciliter les récolements et, le cas échéant, de réagir vite en cas de disparition d'une œuvre.**

A cet égard, au ministère de l'intérieur, chaque année, la direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI) synthétise les inventaires de dépôts d'œuvres d'art des préfetures. S'agissant du département des Alpes-Maritimes, les chiffres du dernier état de la préfeture, qui date de 2019, ne correspondent pas aux chiffres de la CRDOA. **La préfeture a été interrogée sur ces divergences.**

<sup>6</sup> Obligation réglementaire pour le Cnap, la Manufacture de Sèvres et le Mobilier national.

#### 1.4 La régularisation des « sous-dépôts »

Certains dépositaires déplacent les biens qu'ils ont reçus en dépôt, sans respecter la règle selon laquelle tout déplacement d'une œuvre déposée doit être autorisé par le déposant : par exemple, une œuvre de Marcel Homs a été déposée à la mairie de Cagnes-sur-Mer, puis sous-déposée à la mairie de Roquefort-les-Pins ; trois œuvres ont été déposées à la mairie de Cannes, puis sous-déposées au musée des explorations du monde à Cannes alors qu'en sens inverse une œuvre déposée au musée des explorations du monde a été retrouvée à la mairie de Cannes.

**La commission rappelle que les dépositaires sont astreints à l'obligation de recueillir l'accord du déposant concerné, préalablement au déplacement d'un bien.** La pratique du déplacement sans information de l'autorité déposante est préjudiciable au bon déroulement des récolements : des biens considérés comme recherchés ont en réalité été juste déplacés dans un autre lieu.

Si ces biens ne reviennent pas dans leur lieu de dépôt initial, **la CRDOA préconise que les déposants régularisent ce déplacement avec le dépositaire concerné, par le biais d'un arrêté ou d'une convention en fonction des prescriptions réglementaires.**

## 2 – Le post-récolement des dépôts

À l'issue des opérations de récolement, le déposant doit déterminer les suites réservées aux œuvres non localisées : dépôt d'une plainte, émission d'un titre de perception, classement (cf. [lexique](#) sur le site du ministère de la culture).

La CRDOA s'assure que chaque rapport de récolement faisant apparaître des biens non localisés est assorti des suites réservées à ces constats. En cas d'absence de suites réservées, elle demande aux déposants de prendre les décisions qui s'imposent. En cas de conclusions en vue du dépôt d'une plainte ou de l'émission d'un titre de perception, la CRDOA s'assure de la mise en œuvre effective de ces décisions.

### 2.1 Les suites réservées aux biens recherchés

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives aux biens recherchés telles qu'indiquées dans les rapports de récolement et présente la répartition entre les biens qui ont été retrouvés depuis, ceux qui ont fait l'objet d'un classement ou d'une plainte, et ceux dont les suites restent à déterminer par le déposant concerné.

Dépôts	Biens recherchés	Disparus ex-post	Retrouvés	Classés	Plaintes	Suites à déterminer
Centre national des arts plastiques	60	0	32	27	1	0
Manufacture de Sèvres	65	2	2	63	0	2
Mobilier national	2	0	0	0	0	2
Musées culture (SMF)	55	1	6	34	16	0
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>3</b>	<b>40</b>	<b>124</b>	<b>17</b>	<b>4</b>

Source : déposants

### 2.2 Œuvres disparues ex-post

La disparition de 2 œuvres de la Manufacture de Sèvres a été constatée à la préfecture à Nice postérieurement au récolement : une vasque de fontaine de 1906 et le pied du vase Deviq des Saisons (la vasque du vase étant déjà manquante lors du récolement de 2005), qui se rajoutent aux 65 biens non localisés au moment du récolement de 2005.

De même, la disparition d'une œuvre du musée des arts décoratifs a été constatée au musée d'art et d'histoire de Provence à Grasse postérieurement au récolement de 2013 : *De la vie privée des romains, Livre aux armes de Louis de Verjus, comte de Crécy* de M. d'Arnay (INV 27343).

### 2.3 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement

Certaines œuvres ne sont pas localisées par le déposant au moment du récolement, mais peuvent être retrouvées ultérieurement, généralement par le dépositaire. C'est le cas de 40 œuvres dans les Alpes-Maritimes, dont 32 œuvres relevant du Cnap au moment des récolements, 4 du musée du Louvre, 2 de la Manufacture de Sèvres, une du Mucem et une du musée du château de Versailles.

Le détail de ces œuvres retrouvées figure en annexe 3.

Ces constats militent pour qu'avant le récolement, les dépositaires réalisent un premier pointage des œuvres déposées à partir de la liste des biens à récoiler que le déposant leur adresse. Cette méthode peut favoriser des localisations d'œuvres en amont de la campagne de récolement et non en aval comme dans l'exemple ci-dessus, ce qui peut par exemple éviter des dépôts de plainte non justifiés.

Par ailleurs, les dépositaires doivent faciliter les opérations de récolement en autorisant l'accès à toutes les pièces du (des) bâtiment(s) et les déposants doivent inspecter toutes les pièces dès lors que des œuvres sont manquantes.

Lorsqu'une œuvre est retrouvée, le dépositaire doit prévenir le déposant concerné qui à son tour alerte la CRDOA ([crdoa@culture.gouv.fr](mailto:crdoa@culture.gouv.fr)) et l'OCBC<sup>7</sup> ([sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr](mailto:sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr)), afin de supprimer l'œuvre de la base TREIMA<sup>8</sup>, voire de PSYCHE<sup>9</sup>.

## 2.4 Plaintes

La plainte est une action de signalement aux services de police de la disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC<sup>10</sup> et ainsi de favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire). **Le déposant doit communiquer à la CRDOA chaque copie de procès-verbal de plainte.**

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

Le délai qui s'écoule entre le constat de la disparition d'une œuvre et le dépôt de plainte afférent doit être le plus court possible, afin de favoriser les chances de redécouverte. La commission note que ce délai est parfois très long (des années), même si les pratiques récentes vont dans le sens d'une amélioration.

Déposants	Total des plaintes	Plaintes déposées	Restant à déposer
Cnap	1	1	0
Musées culture (SMF)	16	16	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>0</b>

Source : déposants

<sup>7</sup> Office central de lutte contre le trafic des biens culturels.

<sup>8</sup> Base de données de l'OCBC qui recense les œuvres d'art ayant fait l'objet d'une plainte.

<sup>9</sup> Base de données d'Interpol, qui reprend les œuvres les plus emblématiques de TREIMA.

<sup>10</sup> Office central de lutte contre le trafic des biens culturels.

Depuis plusieurs années et notamment depuis 2011 avec la création d'Etalab, le gouvernement s'est engagé dans une politique d'ouverture des données publiques. Depuis le 7 octobre 2018, les administrations doivent spontanément publier leurs données. **Dans cette perspective, la commission recommande à tous les déposants de publier en ligne leurs données en matière de dépôts, en indiquant notamment quels sont les biens recherchés, avec photographies, sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle.** Même si la qualité de la photo n'est pas optimale, sa publication reste de nature à favoriser la redécouverte de l'œuvre, et la démarche répond à l'obligation faite aux administrations de publier leurs données.

Lorsqu'un dépositaire dépose plainte auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie, l'information est censée être communiquée à l'OCBC<sup>11</sup>. Or ce n'est pas toujours le cas. **C'est pourquoi la commission demande aux déposants concernés d'adresser systématiquement la copie du dépôt de plainte et le dossier documentaire à l'OCBC ([sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr](mailto:sirasco-ocbc@interieur.gouv.fr)) afin que l'œuvre soit intégrée dans la base TREIMA<sup>12</sup>, voire dans PSYCHE<sup>13</sup>.**

## 2.5 Classements

124 œuvres recherchées dans le département des Alpes-Maritimes ont fait l'objet d'un classement. Plusieurs raisons peuvent conduire la commission à constater le classement du dossier :

- la date très ancienne du dépôt,
- l'absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver et conduit à ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police,
- la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique.

**Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.**

---

<sup>11</sup> Office central de lutte contre le trafic des biens culturels.

<sup>12</sup> Base de données de l'OCBC qui recense les œuvres d'art ayant fait l'objet d'une plainte.

<sup>13</sup> Base de données d'Interpol, qui reprend les œuvres les plus emblématiques de TREIMA.

## Conclusion

L'entreprise générale de récolement, mise en œuvre selon les directives et sous le contrôle de la CRDOA, a pour objectif premier de préserver et de valoriser le patrimoine culturel français.

Les campagnes de récolement sont également le moyen, pour les dépositaires, d'engager un dialogue avec les déposants à propos de la politique des dépôts, en lien avec le préfet et le directeur régional des affaires culturelles. Les institutions et administrations dépositaires ont en effet la possibilité, en recourant aux dépôts, de se doter de meubles et objets d'art, à des coûts réduits, et de participer ainsi à la diffusion et au rayonnement du savoir-faire français en matière de patrimoine culturel.

Les rapports établis par la CRDOA pour l'ensemble des déposants et dépositaires ont notamment pour fonction, dans le cas de rapports par départements, d'informer les préfets, les DRAC et le grand public de l'ensemble des biens culturels déposés par l'État qui font partie, selon l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de son domaine public mobilier.

**Le dépositaire doit adresser copie de tout procès-verbal de dépôt de plainte à l'institution dépositaire concernée, qui en informera l'OCBC et la CRDOA.**

**Pour l'ensemble de ces démarches, la CRDOA ([crdoa@culture.gouv.fr](mailto:crdoa@culture.gouv.fr)) est à la disposition de chacun.**

## Annexe 1 : textes de références

- Code général de la propriété des personnes publiques : [article L. 2112-1](#): domaine public mobilier
- [Circulaire du 15 avril 2019](#) relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations
- Textes instituant la CRDOA : [articles D.113-27](#) et suivants du code du patrimoine
- Textes définissant les modes d'intervention des déposants et les obligations des dépositaires :
  - Centre national des arts plastiques : [articles R.113-1](#) et suivants du code du patrimoine
  - Manufacture de Sèvres : [décret n°2009-1643](#) portant création de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges et [arrêté du 12 avril 2021](#) relatif aux modalités de mise en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges
  - Mobilier national : [articles D.113-11](#) et suivants du code du patrimoine ; [arrêté du 3 juin 1980](#)
  - Service des musées de France : [articles D. 423-9 à D.423-18](#) et [R. 451-26 à R. 451-28](#) du code du patrimoine

## Annexe 2 : lexique

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-outils-de-la-CRDOA>

### Annexe 3 : liste des œuvres retrouvées après récolement

Quarante œuvres ont été retrouvées après les récolements, généralement par les dépositaires.

Trente-deux œuvres relevaient du Cnap au moment des récolements :

Une œuvre retrouvée au musée Picasso à Antibes :

1. *Peinture murale pour le musée Picasso à Antibes* de Jean-Michel Meurice, ensemble de 4 éléments (FNAC 35465 (1))

Deux peintures retrouvées à la mairie de Menton :

2. *La Piazzetta à Venise* de Charles Blanc (FNAC 26590)
3. *Le Port de Dieppe* d'Émile Sabouraud (FNAC 26034)

Trois œuvres retrouvées au musée des beaux-arts de Menton :

4. *Le Ciel au-dessus de la Tête* de Tadeusz Siara, eau forte (FNAC 32041)
5. *Menton* de Robert Mauchant, peinture (FNAC 22643)
6. *Saint-Paul-de-Vence* de Marc Mussier (FNAC 22644)

Trois œuvres retrouvées au musée de préhistoire régionale à Menton :

7. *Rose blouse* de Har Sanders, sérigraphie (FNAC 32037)
8. *Bien et mal* de Roman Skowron, lithographie (FNAC 32031)
9. *Fuite* de Roman Skowron, lithographie (FNAC 32032)

Cinq œuvres retrouvées à la mairie de Nice :

10. *Sans titre* de Jules-Emile Zingg, décoration picturale (FNAC 15432)
11. *Athlète* de Paul Belmondo, sculpture (FNAC 9163)
12. *Crépuscule* de Charles Vital-Cornu, sculpture (RF 958)
13. *Impératrice Eugénie* de Louise-Adélaïde Desnos, peinture (FNAC FH 860-65)
14. *Empereur Napoléon III* de Nicolas Vollier, peinture (FNAC FH 860-245)

Seize œuvres retrouvées au musée des beaux-arts Jules Chéret à Nice sauf mention contraire:

15. *Une vieille ferme normande* de Charles Busson, peinture (FNAC 173)
16. *L'automne aux environs de Cannes* d'Ernest Buttura (FNAC FH 866-35)
17. *Ophélie* de Paul Fournier, sculpture (FNAC 995)
18. *Le déjeuner* de Charles Monginot, peinture (FNAC PFH-413)
19. *Le Lierre* de Georges Braque, lithographie (FNAC 25322)
20. *Le Pradon, environs d'Hyères* de Paulin Bertrand, peinture (FNAC 1562)
21. *Allevard* de Jean-Joseph Bellel, peinture (FNAC 181)
22. *Orage* de Manchuelle-Lapeyrière, estampe (FNAC 13093)
23. *Les Pins* de Louis Pastour, peinture (FNAC 9891)
24. *Vieilles maisons à Isola* de Louise Charbonnier, aquarelle (FNAC 24503)
25. *Oreste se réfugie à l'autel de Pallas* de Emile Hugoulin, sculpture (FNAC 404)
26. *Vue prise à Montigny, environs de Fontainebleau ; effet du matin* de Frédéric de Valenzano, peinture (FNAC FH 863-249)
27. *Vue de Vintimiglia* de Jean d'Alheim, peinture (FNAC PFH-418)
28. *Vue de la ville de et du château de Nice, quartier général de l'armée française en 1796* de Giuseppe Pietro Bagetti, aquarelle (FNAC 7153, INV 23637 Recto), retrouvée au château de Vincennes
29. *Paysage aux environs de Nice* de Louis Dussour, peinture (FNAC 23079)

30. *La poterie de madame Portanier* de Marie-Jeanne Kapisoda, peinture (FNAC 25833), retrouvée au palais de justice

Deux œuvres retrouvées dans les réserves du musée Magnelli à Vallauris :

31. Sans titre de Gwyn Hanssen Pigott, boîte (FNAC 1505)

32. *F22-3* de Suzanne Ramié, vase (FNAC 1414)

Quatre œuvres relevant du musée du Louvre ont été retrouvées au musée des explorations du monde à Cannes, les deux premières dans les réserves du musée et les deux suivantes dans les réserves de la médiathèque de Cannes :

33. *Aphrodite*, sculpture période romain impérial (Ma 3175)

34. Mosaïque, période romain impérial (Ma 1814)

35. Statue chypro-archaïque (MNB 57)

36. (N 3285)

Une œuvre relevant du musée national d'art moderne a été retrouvée au musée des beaux-arts de Menton :

37. *Trois femmes et un enfant* d'Oppi Ubaldo, dessin (AM 2125 D)

Une œuvre relevant du MuCEM a été retrouvée au château-musée Grimaldi à Cagnes-sur-Mer :

38. Coupe-papier en olivier peint (1949.25.3)

Enfin, deux œuvres relevant de la Manufacture de Sèvres ont été retrouvées à la préfecture à Nice. La Manufacture est interrogée pour connaître le détail de ces œuvres.

## Annexe 4 : liste des œuvres ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte

17 œuvres déposées dans le département des Alpes-Maritimes ont fait l'objet d'un dépôt de plainte.

### Une œuvre du Cnap :

1. *Baigneuse à la draperie* d'Armand Lacroix, sculpture (FNAC 7022)

### Cinq œuvres du musée du Louvre :

Trois vases étrusques recherchés au musée des explorations du monde à Cannes :

2. *Œnochoé* C426 (CP 2300)
3. calice étrusque (*bucchero nero*) C204 bis (LL 548/N1802)
4. et canthare C115 (ED 1299/N1800)
5. *Styler à kohl en ébène* (E 3222-2), recherché au musée de la parfumerie à Grasse
6. *Les Hébreux adorant le veau d'or* réalisé en Flandres au XVI<sup>e</sup> siècle, tapisserie (OAR 69), recherchée au musée Masséna à Nice

### Trois œuvres du musée des arts décoratifs sont recherchées à Grasse :

7. *De la vie privée des romains* de M. d'Arnay, livre (INV 27343), recherché au musée d'art et d'histoire de Provence
8. *Soupière* du XVIII<sup>e</sup> siècle (2772), recherchée au musée d'art et d'histoire de Provence
9. *Flacon en cristal taillé* (INV 12738), recherché au musée international de la parfumerie

### Huit œuvres du musée national d'art moderne sont recherchées dont sept au musée des beaux-arts à Menton :

10. *Femme en habit rouge avec un chien* de George Bottini, aquarelle (AM 4675 D)
11. *Vase de roses* de Léonard Foujita, aquarelle (AM 4677 D)
12. *Scène d'intérieur* de Pablo Picasso, dessin (AM 4678 D)
13. *Paysage* de Maurice Utrillo, aquarelle (AM 4676 D)
14. *Portrait de femme* d'Amedeo Modigliani, peinture (AM 5148 P)
15. *Paysage* de Chaïm Soutine, peinture (AM 5146 P)
16. *Paysage* de Maurice de Vlaminck, peinture (AM 5147 P)

et une dernière œuvre du MNAM est recherchée au musée international d'art naïf Anatole Jakowsky :

17. *Quai de Seine* de Miguel Garcia Vivancos, peinture (AM 3603 P)

## Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	Année	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Disparus ex-post	Retrouvés	Classés	Plaintes	Suites
Antibes	Mairie	Cnap	2006	0	2	1	1	0	0	1	0	0
Antibes	Musée d'archéologie	Louvre		1	0	0	0	0	0	0	0	0
Antibes	Musée Picasso	Cnap	2006	0	16	14	2	0	1	1	0	0
Antibes	Musée Picasso	Picasso	2004	0	22	22	0	0	0	0	0	0
Bar-sur-Loup	Mairie	Marine	2013	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Biot	Musée Fernand Léger	MNAM	2014	0	8	8	0	0	0	0	0	0
Cagnes-sur-Mer	Château-musée Grimaldi	Armée	2020	0	9	9	0	0	0	0	0	0
Cagnes-sur-Mer	Château-musée Grimaldi	Cnap	2006	0	9	8	1	0	0	1	0	0
Cagnes-sur-Mer	Château-musée Grimaldi	MAD	2003	0	9	9	0	0	0	0	0	0
Cagnes-sur-Mer	Château-musée Grimaldi	MNAM	2001	0	9	9	0	0	0	0	0	0
Cagnes-sur-Mer	Château-musée Grimaldi	MuCEM	2004	0	13	12	1	0	1	0	0	0
Cagnes-sur-Mer	Mairie	Cnap	2006	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Cagnes-sur-Mer	Musée Renoir	Orsay	2016	0	13	13	0	0	0	0	0	0
Cannes	Mairie	Cnap	2006	0	8	6	2	0	0	1	1	0
Cannes	Mairie	Sèvres	2005	0	1	0	1	0	0	1	0	0
Cannes	Musée des explorations du monde	Cnap	2006	0	19	17	2	0	0	2	0	0
Cannes	Musée des explorations du monde	Louvre	2004	0	191	182	9	0	4	2	3	0
Cannes	Musée des explorations du monde	MNAM	2001	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Cannes	Musée des explorations du monde	Orsay	2016	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Grasse	Mairie	Marine	2013	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Grasse	Mairie	Cnap	2006	0	4	3	1	0	0	1	0	0
Grasse	Mairie	Sèvres	2005	0	4	0	4	0	0	4	0	0
Grasse	Musée d'art et d'histoire de Provence	Cnap	2006	0	4	2	2	0	0	2	0	0
Grasse	Musée d'art et d'histoire de Provence	Sèvres	2005	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée d'art et d'histoire de Provence	MAD	2013	0	21	20	1	1	0	0	2	0
Grasse	Musée d'art et d'histoire de Provence	MNAM	2001	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée d'art et d'histoire de Provence	Orsay	2016	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée d'art et d'histoire de Provence	Versailles	2005	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée Fragonard	Cnap	2006	0	3	3	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée Fragonard	Sèvres	2005	0	6	5	1	0	0	1	0	0
Grasse	Musée Fragonard	Louvre	2004	0	13	13	0	0	0	0	0	0

## Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	Année	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Disparus ex-post	Retrouvés	Classés	Plaintes	Suites
Grasse	Musée international de la parfumerie	Louvre	2003	0	28	27	1	0	0	0	1	0
Grasse	Musée international de la parfumerie	MAD	2013	0	29	28	1	0	0	0	1	0
Grasse	Musée international de la parfumerie	MCS	2008	0	8	8	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée international de la parfumerie	Mobilier		1	0	0	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée international de la parfumerie	MQB	2008	0	37	37	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée international de la parfumerie	Orsay	2016	0	4	4	0	0	0	0	0	0
Grasse	Sous-préfecture	Cnap	2006	0	18	14	4	0	0	4	0	0
La Turbie	Trophée des Alpes	MAN	2001	0	9	9	0	0	0	0	0	0
Le Cannet	Musée Bonnard	Orsay	2016	0	5	5	0	0	0	0	0	0
Menton	Villa Maria Serena	Mobilier	2005	0	24	22	2	0	0	2	0	0
Menton	Mairie	Cnap	2006	0	22	17	5	0	2	3	0	0
Menton	Mairie	Louvre	2004	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Menton	Mairie	Sèvres	2005	0	15	0	15	0	0	15	0	0
Menton	Musée de préhistoire régionale	Cnap	2006	0	17	14	3	0	3	0	0	0
Menton	Musée de préhistoire régionale	MuCEM	2019	0	48	48	0	0	0	0	0	0
Menton	Musée des beaux-arts	Cnap	2006	0	55	51	4	0	3	1	0	0
Menton	Musée des beaux-arts	Louvre	2004	0	2	1	1	0	0	1	0	0
Menton	Musée des beaux-arts	MNAM	2008	0	81	72	9	0	1	1	7	0
Menton	Musée des beaux-arts	Mobilier		18	0	0	0	0	0	0	0	0
Menton	Musée des beaux-arts	Sèvres	2005	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Mouans-Sartoux	Eglise Saint-André	Cnap	2017	0	1	0	1	0	0	1	0	0
Mouans-Sartoux	Espace de l'art concret	Cnap	2006	0	529	529	0	0	0	0	0	0
Nice	Chambre de commerce et d'industrie	Cnap	1999	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Nice	Chambre de commerce et d'industrie	Sèvres	2005	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Nice	Mairie	Cnap	1999	0	13	5	8	0	5	3	0	0
Nice	Mairie	Sèvres	2005	0	10	0	10	0	0	10	0	0
Nice	Musée archéologique de Cimiez	CMN	2017	0	12	12	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée archéologique de Cimiez	Louvre	2004	0	3	0	3	0	0	3	0	0
Nice	Musée d'art moderne et contemporain	Cnap	1999	0	13	13	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée départemental des arts asiatiques	Cnap	1999	0	3	3	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée départemental des arts asiatiques	Guimet	2000	0	19	19	0	0	0	0	0	0

## Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	Année	À récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Disparus ex-post	Retrouvés	Classés	Plaintes	Suites
Nice	Musée départemental des arts asiatiques	MAD	2013	0	25	25	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée des beaux-arts Jules Chéret	Cnap	1999	0	87	68	19	0	16	3	0	0
Nice	Musée des beaux-arts Jules Chéret	Louvre	1999	0	39	38	1	0	0	1	0	0
Nice	Musée des beaux-arts Jules Chéret	MAD	2005	0	5	5	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée des beaux-arts Jules Chéret	MNAM	1999	0	52	52	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée des beaux-arts Jules Chéret	Orsay	2009	0	20	20	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée des beaux-arts Jules Chéret	Versailles	2014	0	4	4	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée du palais Lascaris	Ecouen	2014	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée du palais Lascaris	MuCEM	1999	0	24	0	24	0	0	24	0	0
Nice	Musée du palais Lascaris	Versailles	2005	0	3	3	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée international d'art naïf Jakowsky	MNAM	1999	0	14	13	1	0	0	0	1	0
Nice	Musée Marc-Chagall	Mobilier		1	0	0	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée Masséna	Armée		1	0	0	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée Masséna	Cnap	1999	0	3	2	1	0	0	1	0	0
Nice	Musée Masséna	Louvre	1999	0	7	6	1	0	0	0	1	0
Nice	Musée Masséna	MCS		2	0	0	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée Masséna	Orsay	2009	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée Masséna	Sèvres	2005	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée Masséna	Versailles	2014	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée Matisse	Louvre	1999	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée Matisse	MNAM	1999	0	4	4	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée Matisse	Orsay	2009	0	58	57	1	0	0	1	0	0
Nice	Musée national du sport	MNAM	2014	0	144	144	0	0	0	0	0	0
Nice	Musée national du sport	MuCEM	2006	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Nice	Muséum d'histoire naturelle	Cnap	1999	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Nice	Préfecture	Cnap	1999	0	17	15	2	0	0	2	0	0
Nice	Préfecture	Louvre	2004	0	3	2	1	0	0	1	0	0
Nice	Préfecture	Sèvres	2005	0	67	33	34	2	2	32	0	2
Nice	Villa Arson	Cnap	2006	0	50	50	0	0	0	0	0	0
Nice	Villa Arson	Mobilier	2005	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Tende	Musée des merveilles	MuCEM	2019	15	186	186	0	0	0	0	0	0

## Annexe 5 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	Année	À récolet	Récolés	Localisés	Recherchés	Disparus ex-post	Retrouvés	Classés	Plaintes	Suites
Vallauris	Mairie	Cnap	2006	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Vallauris	Musée Magnelli	Cnap	2006	0	15	13	2	0	2	0	0	0
Vallauris	Musée Magnelli	MNAM	2001	0	18	18	0	0	0	0	0	0
Vallauris	Musée Magnelli	Picasso	2004	0	2	2	0	0	0	0	0	0
Villefranche	Mairie	Armée	2013	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Villefranche	Musée Fernand Léger	MNAM	2014	0	8	8	0	0	0	0	0	0
Villefranche	Musée Goetz Boumeester	MNAM	2001	0	14	14	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>				<b>39</b>	<b>2292</b>	<b>2110</b>	<b>182</b>	<b>3</b>	<b>40</b>	<b>126</b>	<b>17</b>	<b>2</b>

Vert : tous les biens sont récolés au moins une fois et localisés – Jaune : biens recherchés – Bleu : restant à récolet – Rouge : suites restant à déterminer

Armée : musée de l'armée

CMN : Centre des monuments nationaux

Cnap : Centre national des arts plastiques

Compiègne : musée du château de Compiègne

Ecouen : musée de la Renaissance – château d'Ecouen

Guimet : musée des arts asiatiques Guimet

Louvre : musée du Louvre, tous départements confondus

MAD : musée des arts décoratifs

MAN : musée d'archéologie nationale – château de Saint-Germain-en-Laye

Marine : musée national de la marine

MCS : musée de la céramique à Sèvres

MNAM : musée national d'art moderne - Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Mobilier : Mobilier national

MQB : musée du quai Branly – Jacques Chirac

MuCEM : musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Orsay : musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing

Picasso : musée Picasso à Paris

Sèvres : Manufacture de Sèvres

Versailles : musée des châteaux de Versailles et de Trianon